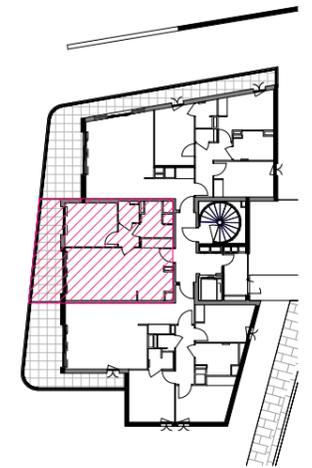


◀ N° B12

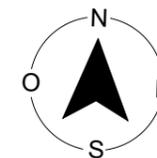


HALL B
APARTEMENT DE 2 PIECES
n° B12 au 1er étage

ENTREE	4,72 m ²
SEJOUR CUISINE	24,34 m ²
CHAMBRE	11,57 m ²
SALLE D'EAU	4,37 m ²
WC	2,09 m ²
DEGAGEMENT	2,42 m ²
SURFACE HABITABLE	49,50 m²
BALCON	12,45 m ²
SURFACE ANNEXE	12,45 m²
SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE	61,95 m²

LÉGENDE

VR	Volet roulant	R	Réfrigérateur
VC	Volet coulissant	C	Cuisson
VB	Volant battant	LV	Lave-vaisselle
GC	Garde corps	LL	Lave-linge
	Soffite / Faux-plafond	Tri	Tri selectif
PL	Placard	ETEL	Tableau électrique
	Sèche-serviettes	CT	Chauffe-eau thermodynamique



Conformément à la réglementation, ce plan est

PMR EVOLUTIF

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. La forme des jardins (pente, talus...) n'est pas toujours représentée ou l'est à titre indicatif. La végétation éventuellement représentée n'est pas contractuelle.»

Indice A 09/2022

Echelle 0 1 2m